Compte rendu de la réunion n° 13 du Collège des Producteurs – version définitive

I. Identification du document :

Type de document	Compte Rendu
Titre du document	Compte rendu de la réunion du Collège des Producteurs-version définitive
Responsable de la préparation du document	Emmanuel Grosjean-Isabelle Monnart
Date de publication	
Validé par	
Annexe(s)	Liste des participants – page 4

II. Généralités

N° ordre chronologique de la réunion : n° 13
25 Septembre 2018, Salle la Bastide, Namur, à 10h00

- *Ordre du jour* :
  - Actualités peste porcine
  - Etat de mise en œuvre simplification administrative
  - Enquête recherche-encadrement-formation
  - Processus d'élection
  - Divers
- *Liste des documents transmis aux participants* :
  - Rapport intermédiaire d'activités janvier-aout 2018

III. Actualités peste porcine

Monsieur José Renard du Cabinet du Ministre Collin fait le point sur l'actualité liée à la peste porcine africaine qui sévit dans la province du Luxembourg. Après un bref récapitulatif sur la découverte du virus en Belgique, José Renard explique les premières mesures prises au niveau régional et confortées par les experts dépêchés par la commission européenne: 1) interdiction de chasse 2) interdiction de nourrissage pour éviter le mélange des populations de sangliers 3) interdiction de toute activité en forêt.

De manière complémentaire, la commission européenne a fait la demande de quadriller la zone de surveillance de 63.000 hectares autour de la zone infestée afin de circonscrire le virus.

Au niveau fédéral, le Ministre Ducarme a préparé un arrêté ministériel afin d'abattre les 4000 porcs présents dans la zone infestée dans le but de restaurer la confiance des marchés. En effet, la Belgique a perdu son statut « indemne de peste porcine » pour les sangliers mais pas pour les porcs mais malgré tout cela a suscité des craintes auprès des acheteurs et des retombées économiques sont perçues au niveau de nos exportations de porcs hors U.E (6% des exportations) et dans l'U.E (94% des exportations).

Le Collège des Producteurs travaille en étroite collaboration avec le Cabinet du Ministre Collin afin d'accompagner les producteurs touchés (un numéro vert a été ouvert et géré par Sophie Renard) et procurer des informations détaillées par producteur touché afin d'estimer le montant des indemnisations qui seront prises en charge par le fédéral, le régional et l'union européenne. De plus, le Collège a pris contact avec 2 abattoirs (Virton et Gedinne) afin de permettre aux producteurs de la zone infestée concernés par la vente directe d'abattre leurs porcs et de les écouler sur le marché Belge avant l'ordre d'abattage préconisé par le fédéral qui sera assorti d'une interdiction de commercialisation.

Par rapport à l'arrivage prochain du sanglier dans les grandes surfaces et les restaurants, José Renard répond que le Cabinet est en train de collecter des informations pour prendre les mesures adéquates. Il est à prévoir que les sangliers de la zone touchée seront abattus prochainement.

IV. Etat de mise en oeuvre simplification administrative

Charles Langhendries de la Direction extérieure de la gestion des aides nous dresse l'état de la simplification administrative amorcée il y a 2 ans suite à l'enquête lancée par le Collège auprès des producteurs (présentation en annexe). Pour rappel, 27 propositions d'amélioration avaient été identifiées et regroupées en 7 catégories dont il fait état dans la présentation.

A la suite de cette présentation, les points d'attention suivants ont été soulevés :

1) Le système de monitoring (carton jaune/rouge) (cfr demande n°25) des exploitations par l'administration risque de mettre à mal plusieurs jeunes producteurs qui ont fait appel à des aides ADISA sans pouvoir respecter une des conditions à savoir : générer un revenu annuel de 15000 euros. En effet, la volatilité des prix et les différentes crises traversées ces dernières années ne permettent pas d'atteindre ce seuil.
2) Dans le cas d'un bovin mort, il serait nécessaire de prévoir une automatisation dans la transmission d'information entre l'Arsia (via son application cerise) et Rendac. En effet, le producteur ne renvoie pas de suite la carte du bovin et le dossier reste ouvert à l'Arsia. On pourrait envisager que l'Arsia envoie un mail de rappel au producteur dès qu'elle reçoit l'information de Rendac.
3) La simplification n'a pas tenu compte des spécificités horticoles car il subsiste de nombreux codes et la multiplicité des cultures sur de petites surfaces complique l'attribution d'un code par parcelle. Ce qui a pour conséquence que peu d'horticulteurs font appel à des demandes d'aides. Il est demandé d'attribuer des familles de culture ou de créer un code pour les légumes industriels et un pour légumes frais pour faciliter leurs démarches.
4) Concernant les périodes d'épandage qui démarrent maintenant en mars, il est demandé de prévoir une période de chevauchement entre le contrat de l'année précédente et celui de l'année suivante et laisser ainsi le choix au producteur d'utiliser l'un ou l'autre contrat.
5) Le secteur Aquacole signale que les modalités d'application du dernier programme européen d'aides aux aquaculteurs démarré en 2015 ne sont toujours pas définies en Wallonie alors que la Flandre puise déjà dans le budget. Les aquaculteurs wallons sont ainsi privés d'aides pour leurs investissements.
6) Concernant les aides Adisa, il est demandé de connaitre les échéances de paiement afin de mieux s'organiser sur les rentrées financières attendues.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Pour la suite de ce dossier, il est demandé à l'administration de mettre comme indicateur le taux de recours afin de suivre l'évolution de la simplification mise en place.

Pour la suite, il est décidé de ne pas faire une nouvelle enquête mais plutôt de faire la mise à jour des points d'amélioration au travers d'une consultation interne des membres du Collège.

V. Enquête recherche-encadrement-formation

Les résultats de l'enquête lancée en mai 2018 sur la recherche-encadrement-formation seront explicités largement lors de l'Assemblée Générale des producteurs qui aura lieu le 23 octobre prochain à la ferme d'Arche à Maillen. Les points clés sont présentés en annexe et dans le rapport intermédiaire d'activités envoyé à chacun.

VI. Processus d'élection

Lors des prochaines assemblées sectorielles d'octobre-novembre 2018, deux représentants remettront leur mandat en jeu lors des élections. Les modalités suivantes sont précisées ou en discussion :

1) Chacun vote pour 1 seul candidat/e. Au décompte final, celui ayant eu le plus de voix sera désigné comme effectif et le second comme suppléant.
2) Les 3 mandats consécutifs posent problème aux plus petits secteurs qui manquent de candidats. Il est suggéré que pour ces secteurs, cette condition ne s'applique pas ou de manière différente. Une relecture du code et du R.O.I est suggérée afin de voir ce qui est prévu. La décision devra être faite dans les 12 prochains mois car les premières échéances de 3 mandats se présenteront dans 18 mois.
3) Les personnes qui se portent candidates doivent pratiquer la spéculation concernée. Le cas de Guy Francq est évoqué car il représente le secteur Bovins Laitiers mais n'a plus de troupeau cependant il est actif pour le secteur. Il est proposé d'organiser un vote interne (par mail) au sein du Collège pour décider de l'éligibilité de ce type de situation sur base d'un extrait des ROI, code wallon et charte sur le sujet. Le vote sera effectué électroniquement par l'ensemble des membres du Collège. La décision sera prise à la majorité simple des votants et la décision vaudra pour l'ensemble des secteurs.

VIII. Divers

Concernant les dégâts de sécheresse de la saison estivale, il semble que les communes n'ont pas accès aux coordonnées des agriculteurs touchés afin de demander des aides. Les services extérieurs pourraient leur communiquer celles dont les producteurs ont donné leur accord dans la déclaration PAC. Il est demandé au Collège d'intervenir pour en faire la demande.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Liste des présences

Prenom	Nom	Organisme	Fonction	Statut
Catherine	BAURAIND	Socopro		
Thierry	BAY	Producteur	suppléant	
Pascal	BOLLE	Producteur	suppléant	
Aline	BOURSAULT	Socopro		
Daniel	COLLIENNE	Producteur	effectif	
Catherine	COLOT	Socopro		
Christelle	DANIAUX	Socopro		
Mathilde	DE BECKER	AB-REOC	effectif	
Corentin	DE FAVEREAU	ACRF	suppléant	
Charles-Albert	DE GRADY	Producteur	effectif	
David	DE WILDE	Producteur	suppléant	excusé
Yvon	DEKNUDT	Producteur	suppléant	
Benoit	DELCOURT	Producteur	suppléant	excusé
Lionel	DELVAUX	IEW	effectif	excusé
Yves-Marie	DESBRUYERES	Producteur	effectif	
Frédéric	DROEVEN	Producteur	effectif	
Christian	DUCATTILLON	Producteur	effectif	
Etienne	ERNOUX	Producteur	effectif	excusé
Serge	FALLON	Producteur	effectif	excusé
Josianne	FERON	DG03		
Marc	FICHERS	Nature et Progrès		
Fabrice	FLAMEND	Producteur	effectif	
Guy	FRANCQ	Producteur	effectif	
Laurent	GOMAND	Producteur	suppléant	excusé
Alain	GRIFNEE	Socopro		
Emmanuel	GROSJEAN	Socopro		
Jean-Paul	HALLEUX	Producteur	effectif	excusé
Alain	HENRY	Producteur	effectif	excusé
Daisy	HERMAN	ACRF	effectif	excusée
Dominique	JACQUES	Producteur	suppléant	
Charles	LANGHENDRIES	Administration		
Sylvie	LA SPINA	Nature et Progrès	suppléant	
Cédric	LECOCQ	Producteur	suppléant	excusé
Henri	LHOEST	Producteur	effectif	excusé
Antoine	MABILLE	Producteur	suppléant	excusé
Gwenaëlle	MARTIN	FUGEA	effectif	excusée
Alain	MASURE	FWA	suppléant	excusé
Michel	MATHIEU	Producteur	suppléant	
Olivier	MATHONET	Producteur	effectif	
Bernard	MAYNE	Socopro		

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Isabelle	MONNART	Socopro		
Philippe	OTJACQUES	Producteur	effectif	excusé
Charles-Louis	PETIT	Producteur	effectif	excusé
Yves	PIROTHON	Producteur	suppléant	
Wendy	PIRSON	Producteur	suppléant	
Marie	PONCIN	Socopro		
Dominique	RAES-LEHAIRE	Producteur	suppléant	
Marc	REMY	Producteur	effectif	
José	RENARD	Cabinet Colin		
Anne	REUL	FEVIA	effectif	excusée
Marc	SCHAUS	Socopro		
Patrick	SCHIFFLERS	FEBEV	suppléant	excusé
Alain	SCHONBRODT	Socopro	effectif	
Marie-Laurence	SEMAILLE	FWA	effectif	excusée
Patrick	SIRAUX	Producteur	suppléant	excusé
Jean-Michel	STALMANS	Producteur	suppléant	excusé
Henri	STAS	Producteur	effectif	excusé
Laurent	STREEL	Producteur	suppléant	excusé
Yolin	TARGE	Producteur	effectif	excusé
Benoit	THOMASSEN	Socopro		
Jean-Yves	VAN COMPERNOLLE	Producteur	effectif	excusé
John	VAN MERHAEGUE	Producteur	effectif	excusé
Philippe	VAN WONTERGHEM	Producteur	suppléant	excusé
Yves	VANDEVOORDE	FUGEA	suppléant	
Marc	VANGUESTAINE	Producteur	effectif	excusé
Eric	WALIN	SCAM	effectif	excusé
Michel	WILLEME	Producteur	suppléant	

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be